



Infos sur mes condition de remuneration et autres

Par **anne laure**, le **25/04/2014** à **11:51**

Madame, monsieur, rnje suis actuellement salarié vrp dans une agence immobilière. rnje suis payée uniquement en avance sur commission, lorsque je ne fais pas mon chiffre mon patron me paie un salaire de 1500 euros brut. ceci comprend mes commisions, mes cp, mon 13 eme mois, indemnité de voiture, et de repas. Le mois suivant je fais mon chiffre et la je dois remboursser mon salaire du mois dernier(puisue c'etait une avance, mon patron me demande de remboursser mon salaire brut. rnEst ce normal? rnma carte professionnelle n'est également plus valide depuis plus de 6 mois, que risque mon patron? rnnous n'avons pas de lieux (salle) pour manger. donc pas de micro onde ni frigo. est ce normal? rnje reviens de congés parental, cela fait plus d'un mois que j'ai repris mon activité et je n'ai toujours pas passé ma visite médicale. est ce normal? rnPouvez vous m'eclairer car la je dois avouer que ça fait beaucoup de chose qui me parraissent pas claire. rnje sais que le statut de vrp et compliqué ainsi que la convention collective de l'immobilier. rnje ne sais pas vraiment à qui me renseigner, c'est pourquoi je tente ma chance par votre site. rnbien cordialement

Par **DSO**, le **25/04/2014** à **21:50**

Bonjour Anne-Laure, rn rnTout d'abord, il faudrait savoir si vous êtes VRP exclusif et si vous avez une référence horaire sur votre contrat de travail ou vos bulletins de paie. rn rnCordialement, rnDSO